

Image not found or type unknown



Menace avec arme

Par **mumu661**, le **30/01/2009 à 18:43**

risque encouru en cas de menace avec arme sachant que personne n'a été témoin de la scene et que la plainte porte sur les simples allégations du plaignant.
Le coupable nie les fait mais a déjà été condamné pour coups et blessures volontaires